

**SECURITY
COUNCIL****CONSEIL
DE SECURITE**

NOTE ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT MEXICAIN AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de Sécurité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu, le 15 mai 1946, un télégramme signé par M. Francisco Castillo Najera, Secrétaire aux Affaires étrangères du Mexique. Ce télégramme annonçait que M. l'Ambassadeur Luis Padilla Nervo reprendrait à dater du 16 mai ses fonctions de délégué du Mexique au Conseil de Sécurité.

À mon avis, ce télégramme confère des pouvoirs provisoires suffisants. J'ai prié le Secrétaire aux Affaires étrangères du Mexique de me confirmer officiellement cette désignation par lettre, le plus tôt possible.

TRYGVE LIE
Secrétaire Général

